

HELSINKI – Session de travail des dirigeants d'At-large (1e partie)
Mercredi 29 juin 2016 – 08h00 à 09h00 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ : Nous sommes prêts à commencer.

Pouvons-nous commencer ? Gisella y a-t-il des introductions ?

GISELLA : Merci. Bonjour à tous. Comme toujours veuillez donner votre nom en prenant la parole pour permettre aux interprètes de vous identifier sur les canaux d'interprétation. Cela est également bon pour la transcription.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Nous commençons en retard, en partie parce qu'à 8h, il n'y avait personne dans la salle. Les dernières minutes de retard, c'est ma faute, parce que j'essayais d'organiser quelque chose. Nous avons une heure de réservée pour le premier point, et j'espère que nous pourrions arriver à une conclusion dans les délais impartis. Il va falloir que tout le monde coopère. Alors ne passons pas de temps à répéter des choses sur lesquelles nous sommes d'accord. Nous allons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

utiliser notre chronomètre de 2 minutes, si vous avez quelque chose de très très important à dire, nous serons souples, mais essayez de rester brefs et concis.

Voilà la première diapositive est à l'écran. Je ne suis pas sur Adobe, le personnel me dira s'il y a des mains levées. Première diapo. L'objectif de cette séance est de réfléchir au comité de sélection, et donc nous parlons là des recommandations pour les places au CSC. Nous avons des délais très courts, et il ne faut absolument pas dépasser les délais. Le délai est le 22 juillet, cela veut dit qu'il nous faut sélectionner le groupe, décider des règles du groupe, le faire se rencontrer, prendre des recommandations avec suffisamment de temps pour que l'ALAC le ratifie.

Etant donné que les gens disparaissent environ une semaine après la réunion, c'est vraiment difficile. Mais je pense que nous n'avons pas d'autre option.

Il y a un certain nombre de questions sur lesquelles nous nous sommes déjà mis d'accord sur la base de la liste, et nous allons passer cela en revue. Mais je crois d'abord qu'Olivier souhaite prendre la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Alan. Je voulais poser une question. Pensez-vous que le comité de sélection s'occupera d'une nomination ?

Ou est-ce que ce sera un comité permanent qui s'occupera d'autre chose ?

ALAN GREENBERG :

C'est le comité de sélection de l'ALAC. Pour le reste du calendrier de cette année, et ce sera le modèle qui sera utilisé à moins que le groupe ne mette en place un changement à l'avenir. Nous essayerons de voir ce qui marche et ce qui ne marche pas, pour tirer des leçons, mais c'est une décision qui sera prise pour l'avenir, de l'ALAC. Son premier usage sera justement de prendre des décisions dans les semaines à venir.

Je crois que nous sommes d'accord sur le fait qu'il y aura deux membres par région, et en plus je crois que nous sommes d'accord pour dire que ce groupe sera dirigé par le président de l'ALAC. Je ne pense pas que ce soit quelque chose qui sera toujours le cas à l'avenir, mais en tout cas au début. Est-ce que cela vous convient ?

Les membres seront sélectionnés tous les ans après la réunion générale, et ensuite il y aura changement chaque année, par région un membre de l'ALAC, et un représentant régional sélectionné par les leaders des RALO. Vous pouvez simplement nommer quelqu'un, en consultant d'autres personnes. Dans d'autres régions il tout à fait possible qu'il y ait un appel à

nomination, et un vote. Par contre pour le premier, ce sera un peu difficile, étant donné les délais.

Y a-t-il des personnes qui ne sont pas d'accord sur ce modèle de base, qui souhaitent parler ?

TIJANI BEN JEMAA :

Ce n'est que je ne suis pas d'accord. Je crois que pour le comité de sélection, ce serait mieux de lui donner un délai d'un an, à commencer par la réunion B. Parce que la sélection sera terminée pour la fin de l'année. Et les membres – bon, si on commence par exemple par la réunion B, un an pour le comité de sélection et pour les autres opportunités, donc l'année du calendrier.

ALAN GREENBERG :

Je crois que je n'ai pas bien compris ce que vous voulez dire. Ce que je propose, c'est la chose suivante. De manière continue, on suit l'année civile. Par contre, nous allons commencer maintenant avec un groupe, qui restera ici jusqu'à la réunion générale.

TIJANI BEN JEMAA :

Ce que je dis, c'est qu'étant donné que le comité de sélection fera la sélection pour toutes les nominations et toutes les

nominations sont pour l'année civile, donc il n'est pas normal que le comté de sélection soit sélectionné en même temps. Donc le comité de sélection doit avoir un mandat qui commence à la réunion B, et jusqu'à la réunion B de l'année suivante.

ALAN GREENBERG :

Il me semble que toutes les sélections pour l'année à venir sont faites pendant l'année précédente, il me semble en tout cas. Il me semble que toutes nos nominations sont faites avant la réunion générale. C'est ce que disent nos règles non ? Donc le comité qui est en place lors d'une année normale, aura été en place, fera les recommandations pour l'ALAC pour l'année suivante.

Je crois qu'en fait nous sommes d'accord mais que nous nous exprimons un peu différemment ?

SEBASTIEN :

Tijani suggère que nous découplions la sélection de ce comité et que nous la fassions lors de l'assemblée générale pour que tout ce qui sera fait ne soit pas fait en même temps. Pour qu'il y ait une dissociation. Nous le faisons jusqu'à la réunion B, et non pas à l'assemblée générale. C'est ce qu'il propose. J'ai autre chose à dire, mais allez-y.

ALAN GREENBERG : Cette proposition, c'est justement une dissociation, puisque la plupart des sélections, selon nos règles de procédures, sont faites avant ou lors de l'AGM.

SEBASTIEN : C'est exactement ce qu'il dit, il ne veut pas en plus avoir à faire le comité de sélection en même temps. Parce que là il est écrit sélection annuelle, en même temps que l'AGM donc ?

ALAN GREENBERG : Non, pas du tout. Lorsque je dis après l'AGM, l'AGM cette année sera du 3 au 9 novembre. Donc la première tâche du nouveau groupe lors de l'exercice sera de nommer le comité de sélection.

SEBASTIEN : Nous avons donc deux propositions. Proposition à la réunion B, et votre proposition.

Autre point, j'ai demandé à ce que l'équilibre régional de ce comité soit tel que le président soit déterminé. Nous n'avons pas parlé du président sur cette diapositive encore.

Je trouve qu'il est problématique de nommer un comité à la réunion B alors que la plupart des personnes ne seront pas à leur poste, après la réunion générale. Voilà pourquoi je suggère

que nous fassions une sélection après la réunion générale, pour l'année suivante. Une des dernières tâches qu'ils vont effectuer sera de faire des recommandations pour les postes pour l'année, ou l'exercice suivant.

TIJANI BEN JEMAA : Je vais dire un dernier mot là-dessus. L'ancien ALAC sélectionne le nouveau ALT. Donc c'est la même chose. Les gens ne sont pas à leur poste, oui, c'est vrai, pas encore, les nouveaux ne sont pas encore à leur poste, mais vous avez les anciens. Donc nous n'avons pas ceux qui sont en poste actuellement.

ALAN GREENBERG : Sauf qu'il y a des sélections qui sont effectuées entre décembre et juin. Et ce sera des personnes qui ne seront plus là.

Ecoutez, est-ce que vous comprenez les différences ? Est-ce que tout le monde comprend les différences ? J'aimerais savoir quel est le consensus du groupe. Il y a deux options. Un, le groupe est sélectionné tous les ans, après la réunion générale, par les nouveaux responsables régionaux, par les nouveaux présidents régionaux s'il y en a. deuxièmement, la sélection est effectuée pendant ou juste après la réunion B.

Les membres d'ALAC qui veulent parler, levez la main.

VANDA SCARTEZINI : Juste pour comprendre. Lorsque les personnes – c'est quand qu'on sélectionne les gens ? Je ne comprends pas. En juin ?

ALAN GREENBERG : Option numéro 1 : l'appel aux membres de l'ALAC et des régions sera lancé juste après la réunion générale annuelle. Option 2 : l'appel sera fait, et on y répondra, aux environs de la réunion B. voilà les deux options.

VANDA SCARTEZINI : Ce n'est pas ma question. Je voulais simplement savoir quand est-ce que les personnes sélectionnées prendront place à leur poste.

ALAN GREENBERG : Immédiatement après leur select.

VANDA SCARTEZINI : Donc voilà pourquoi je comprends ce que dit Tijani. Ils ne peuvent pas être sélectionnés et en même temps siéger.

ALAN GREENBERG : Le groupe qui sera sélectionné, s'il y a une sélection juste après la sélection, le nouveau groupe sera en place. L'option 1, c'est

que le nouveau groupe travaillera aux environs du mois de décembre de chaque année civile. Et il travaillera jusqu'à ce que le prochain groupe soit sélectionné l'année suivante. L'option 2, c'est que le groupe sera sélectionné aux environs de la réunion de juin. Et il prendra place pour toutes les recommandations de sélection jusqu'à la réunion suivante du mois de juin. Voilà les deux options.

LEÓN SANCHEZ :

Merci beaucoup Alan. Je comprends les deux options. Elles sont logiques toutes les deux. Mais je crois que pour un peu trouver un compromis et une solution, on pourrait sélectionner les membres de ce comité à n'importe quel moment, que ce soit la réunion A, B, C, ou peu importe finalement, mais les personnes sélectionnées doivent commencer leur travail, siéger, être éligible pour le comité.

Parce que je suis d'accord, nous avons un problème. Si nous sélectionnons une personne qui en fait ne siégera pas, et qui sera présente au comité. Donc en fait le compromis serait de dire quels que soient les délais, ou le moment que l'on sélectionne pour le comité, il y aura un composant pour les personnes éligibles qui pourront siéger pour être éligibles.

ALAN GREENBERG : Pour clarifier, cela veut dire que toute personne qui siège lors d'une réunion générale annuelle NomCom aux RALO ne pourra pas participer au groupe. Vous limitez ceci. Vous limitez les choses. C'est la conclusion logique.

LEÓN SANCHEZ : Pour faire le suivi là-dessus, la composante RALO ne serait pas affectée par ceci. Parce que le choix sera fait par les RALO suivant le processus. Donc cela ne pollue pas le processus à mon avis.

Par contre, ce qui peut être problématique, c'est de sélectionner quelqu'un qui est membre de l'ALAC à l'époque, et qui ne pourra pas continuer de siéger.

ALAN GREENBERG : Le seul problème, comme je le disais, c'est les membres de l'ALAC, pas les membres des RALO. Et le problème, ce n'est pas que la personne ne sera pas membre de l'ALAC, ça c'est problématique effectivement mais toute personne qui arrive, qui est nommée par la RALO ou par le NomCom ne pourra pas, quelle que soit son expérience, participer au processus.

LEÓN SANCHEZ : Je ne suis pas d'accord. Parce que si vous dites que pour pouvoir être considéré pour le poste, vous devez avoir la possibilité de siéger, on inclue les membres de l'ALAC qui sont sélectionnés par les régions.

Donc si on sait, par exemple dans notre cas, supposons que Umberto est sélectionné comme membre de l'ALAC. Vous avez un ensemble de personnes dans la RALO qui vont entrer en compétition pour ce siège. Toutes ces personnes pourront faire partie du comité tant qu'ils sont confirmés en tant que membres d'ALAC. Sinon, il faut qu'on ait un plan de contingence.

ALAN GREENBERG : Oui, peu importe. Mais cela veut dire que les personnes nommées au NomCom seront exclues, et d'autres personnes seront exclues si le processus n'est pas fait de manière précoce.

Seun d'abord, et ensuite Sébastien.

SEUN OJEDEJI : Merci León d'avoir mentionné ce nom pendant votre discours. Parce que c'est important de savoir de savoir qui parle. Beaucoup de personnes ne se sont pas identifiées en parlant.

Je crois que ces personnes nommées le seront d'une AGM à une autre AGM. Il faut bien considérer le NomCom. Le NomCom,

quand est-ce qu'on les fait siéger, et à quel moment est-ce qu'ils sont nommés, et quel est leur délai de travail ?

ALAN GREENBERG : Tous les postes de l'ALAC siègent après l'AGM, jusqu'à l'AGM deux ans plus tard.

SEUN OJEDEJI : Donc effectivement il faut qu'ils puissent siéger à l'AGM, à mon avis.

ALAN GREENBERG : Je pense que vous sélectionnez l'option 1 alors.
Sébastien, et ensuite Judith.

SEBASTIEN BACHOLLET : Je comprends ce que vous dites, et je pense que la solution pourrait être que la sélection soit faite par le nouvel ALAC et on décide que les personnes commencent au 1^{er} janvier, et terminent au 31 décembre, quoi qu'il arrive pendant l'AGM de l'année suivante. Donc ils restent dans le comité, et on change au 1^{er} janvier de chaque année. Comme ça, cela permet de dissocier le moment de la sélection et le moment où ils siègent. Et s'il y a quelque chose à faire, nous avons toujours un comité

qui existe, et une sélection qui peut être faite par le comité si nécessaire.

ALAN GREENBERG : Donc effectivement, il y a l'option 1, mais en fait ils ne commencent à travailler qu'au 1^{er} janvier. Très bien. Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Je ne vois pas pourquoi on parle d'exclusion du NomCom. Parce que le NomCom jusqu'à maintenant, a eu des lettres de deux ans. Donc on saurait à l'avance le délai. Et c'est la même chose avec l'ALAC. Donc je ne comprends pas le problème.

Ce qui me plaît, c'est que le comité de sélection qui a commencé quelques mois avant la nomination, c'est bien, parce que cela permet d'avoir un certain temps pour passer en revue les candidatures avant le vote. Et comme ça, les gens ont le temps de mieux sélectionner la personne pour qui voter. Je crois que si on met un délai au mois d'octobre, ça ira trop vite.

ALAN GREENBERG : Pour être clair, par exemple. Jimmy a terminé son mandat. On ne sait pas si Jimmy fait une nouvelle candidature, et on ne sait pas s'il va être sélectionné. Alors la personne qui occupe ce siège

ne pourra être au comité, parce que nous ne saurons pas juste avant l'AGM.

Voilà pourquoi je suggérerais que cela soit fait juste après l'AGM. Peu importe. Mais cela fait déjà la moitié de la demi-heure que nous avons utilisée à parler de ça, donc j'aimerais simplement que l'on puisse lever la main pour voter.

Nous avons maintenant trois options. Nous avons option 1 : la sélection est faite aux alentours de la réunion B. Option 2 : c'est la sélection qui est faite après l'AGM, on sait donc qui sera là pour l'année suivante, et si on sélectionne cette option, on parlera de la proposition de Sébastien.

Donc premièrement, aux environs de la réunion B en juin pour un an et chaque année.

Excusez-moi, je me suis peut-être planté. J'ai peut-être mélangé. J'ai inversé.

Alors, option 1, c'est ce qui a été suggéré par Tijani. Le comité de sélection a lieu aux environs de la réunion B, et il existe pendant un an. Il y a des personnes qui pourront disparaître en milieu d'année. Je ne sais pas ce qu'on va faire, si on va les remplacer, on pourra en parler plus tard.

Option 2 : le groupe est sélectionné après l'AGM. Y a-t-il des questions ? Des clarifications d'abord ? Seun ? Pas de

clarification. Parce que vous avez levé votre carton. Y a-t-il besoin de clarifier avant de lever la main ?

TIJANI BEN JEMAA : Je suis vraiment désolé de rementionner, mais je n'avais pas pensé qu'on passerait autant de temps là-dessus. Je suis d'accord avec toutes les solutions. Il n'y a pas de conflit. Il faut une solution, c'est ça qui est important.

ALAN GREENBERG : Tijani, je crois que nous sommes tout à fait d'accord. J'aimerais moi aussi prendre une décision et terminer là-dessus. Mais ce n'est pas évident parfois.

Levez la main s'il vous plait pour ceux qui pensent que la sélection doit être faite aux environs de la réunion B.

Membres de l'ALAC uniquement s'il vous plait.

Donc aux environs de la réunion B.

Je crois que nous avons un quorum de toute façon.

Levez vos cartons. Des membres de l'ALAC, si vous êtes membre de l'ALAC et si vous pensez que le comité de sélection doit être nommé aux environs de la réunion B pour un mandat d'un an. S'il vous plait levez vos cartons très haut.

Je crois qu'aujourd'hui je vais retourner me coucher là. Parce que c'est vraiment compliqué.

Ce n'est pas une option 1, c'est une option A. j'ai changé. Option A. Le comité de sélection est sélectionné aux environs de la réunion B et il siège pendant un an. Levez vos cartons. Réunion B en juin.

Option 2. Le comité est sélectionné. Ah, désolé. Option B. ce n'est pas grave, si vous voulez voter deux fois. Le comité est sélectionné après l'AGM. Il y en a qui s'en foutent c'est ça ? D'accord. Si j'avais un carton, je le lèverais maintenant.

Ça y est, décision prise, extraordinaire. Donc ce que j'avais écrit à l'écran, c'est ce qui a été décidé, n'est-ce pas ? Pas besoin de réécrire. Alors je ne sais pas comment on va faire quand il y aura des sujets qui portent à controverse. Parce que vraiment. Excusez-moi Sébastien, merci de me réorganiser dans mes pensées.

Donc option 2. Est-ce que ce comité siège de la période à laquelle il est sélectionné jusqu'à la fin de l'année ? Il y a très peu de sélections faites à ce moment-là, mais cette année sera sûrement différente. Parce que nous avons 14 révisions qui seront lancées au 1^{er} janvier.

Donc est-ce qu'il siège pendant l'année civile? Ce qui est inhabituel pour nous, parce qu'en général c'est plutôt d'une AGM à une autre AGM. Donc levez la main s'il vous plait, pour l'année civile. D'une AGM à une autre. Ok, décision prise. Merci.

Diapo suivante. J'espère qu'il y a quelqu'un qui enregistre ces décisions. Est-ce que vous pouvez mettre le curseur de manière à faire apparaître tous les mots qui sont à l'écran s'il vous plait. Nous y sommes presque. Ne bougeons plus, sinon les mots vont être effacés.

Membres ALAC. Deux options. Il y a un point qui manque, mais ce n'est pas grave. Deux options. Les membres ALAC sont membres ALT, alors la question, c'est que c'est un groupe qui travaille rapidement, auquel on fait confiance, donc c'est pour cela que nous avons choisi cette option.

L'exception, c'est que le président de la région prendra la décision. La question est de savoir s'il est ex officio, ou s'il est membre à part entière. Et donc si le président a le rôle de membre, à ce moment-là, nous avons un problème de blocage. Et cela nous avons pu le voir se passer, parce que nous avons 20 personnes, donc c'est parfois un problème.

La deuxième option, c'est que chaque région, les membres de l'ALAC décident qui av les représenter. Ça peut être un membre

d'équipe, ça peut être quelqu'un d'autre, un membre d'ALT ou autre.

Y a-t-il des discussions là-dessus, des choses à mentionner ?

SEBASTIEN BACHOLLET : Pour clarifier, si c'est un membre ALT, je ne comprends pas quelle est l'exception. L'exception pour la région du président. Parce qu'ils ne font pas partie de l'ALT.

ALAN GREENBERG : Là, il s'agit du président de l'ALAC. La première diapo. Nous avons déjà décidé que c'était le président qui était le président du groupe. Maintenant, est-ce que c'est le membre de la région, ou est-ce que c'est un membre qui n'a pas ce rôle ? Ou alors on peut donner deux votes. Est-ce que c'est un président qui vote, ou un président qui ne vote pas ?

SEBASTIEN BACHOLLET : Suggestion. S'il s'agit de l'ALT, vous, le président, ce qui se passe, c'est que vous avez un vote. Comme ça, on a l'équilibre des régions. S'il y a blocage, vous en tant que président, vous avez le dernier mot. Donc c'est au cas où simplement.

ALAN GREENBERG : Sébastien, vous avez de telles compétences que vous êtes toujours en avance. Ça c'est la diapo suivante. La situation du président est unique, et on en parlera séparément.

La question est de savoir, est-ce qu'on dit simplement ALT, ou est-ce qu'il faut qu'il y ait une décision parmi les cinq régions parmi les membres ALT pour sélectionner la personne ?

Premier point : nous disons qu'il s'agit des membres de l'ALT, et donc c'est terminé, comme ça les gens sont déjà à leur poste. Est-ce que vous pouvez lever la main là-dessus s'il vous plait.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ : Je pense qu'il faut dire que nous votons. Première option, la voici. Parce qu'en fait, les gens se regardent et disent quoi ? En fait, je pense que vous avez raté certaines voix.

ALAN GREENBERG : Je clarifie. Nous sommes en train de voter. Parce que c'est plus rapide que d'avoir un consensus, et étant donné que nous avons encore beaucoup de décisions à prendre dans les sept minutes à venir, nous allons voter. En fait il ne nous reste plus que zéro minute.

La décision à prendre est la suivante. Il y a deux moyens de sélectionner les membres ALAC. Le comité, ceux qui sont

membres de l'ALAC, nous pouvons simplement dire que ce sont les membres ALT qui ont déjà été sélectionnées pour représenter les régions, ou alors, nous pouvons prendre une décision des membres ALAC de chaque région. Et les gens pourront décider de ce qu'ils souhaitent faire, c'est à eux de voir.

Donc option 1, c'est simplement l'ALAC. Levez votre carton s'il vous plait. Oui, merci.

Option numéro 1, c'est ce qui est à l'écrit. Donc membres ALAC qui siégeront au comité. Donc ce sont les membres de l'ALT. Ce sont les mêmes.

Nous ne votons pas encore pour l'option 2.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ : Il serait bien d'avoir l'option 2 maintenant, de manière à ce qu'on puisse comparer.

ALAN GREENBERG : L'option 2, c'est la deuxième ligne à l'écran. Pour chaque région, les trois membres de l'ALAC, donc dans mon cas à moi Tim et Garth, se rassembleront dans un coin de salle, et décideront qui d'entre nous fera partie du comité de sélection pour l'année à venir.

Option 1, c'est le membre ALT de chaque région qui siègera.

Est-ce que vous voulez encore que je clarifie ?

TIJANI BEN JEMAA : Donc option 1, cela veut dire que l'ALT, qui a déjà été sélectionnée, siège au comité de sélection. Option 2, les trois membres des régions qui sont à l'ALAC se réunissent et choisissent l'un d'entre eux pour représenter la région au comité de sélection.

Mon avis, c'est qu'il faudrait être plus ascendant. Nous avons déjà sélectionné un ALT pour gérer les affaires d'ALAC, et ces personnes sont là, elles existent. Mais il serait mieux à mon avis d'avoir les membres de la région qui soient responsables de choisir leurs représentants. Ça peut être les membres de l'ALT, ça peut être quelqu'un d'autre. Peu importe.

ALAN GREENBERG : Ce comité est fait de dix personnes. Cinq sélectionnées par la région, cinq sélectionnées comme membre ALAC. Vous êtes en train d'ajouter une troisième option. Que la région sélectionne les membres ?

TIJANI BEN JEMAA : Non. Je me suis limité à répéter ce que vous avez dit.

ALAN GREENBERG : Il me semblait que c'était différent. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : La grande différence pour moi, c'est que l'ALT, pour le moment, est sélectionné par le membre d'ALAC sortant. Et si cela est fait par des membres d'ALAC, cela sera fait par les membres entrants d'ALAC. C'est une des raisons pour laquelle je soutiens la deuxième option qui figure sur l'écran.

ALAN GREENBERG : Est-ce que quelqu'un veut expliquer pourquoi il va voter d'une façon ou d'une autre ? Je ne vois personne qui demande la parole. Olivier allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, je ne veux pas interférer ici, mais j'allais vous demander de me laisser poser une question qui pourrait peut-être influencer le vote.

ALAN GREENBERG : Allez-y, c'est bon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Si on choisit la première option, les membres de l'ALT vont siéger dans ce comité de sélection, ça veut dire que les membres de l'ALT ne pourront pas se présenter pour des fonctions ?

ALAN GREENBERG : Non, cela ne veut pas dire cela. Nous avons une autre diapo qui va suivre et qui va expliquer cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Alors comment est-ce qu'on peut décider, prendre une décision ici sans voir la suite ?

ALAN GREENBERG : La prochaine diapo dit que tous ceux qui choisissent d'avoir cette fonction devront renoncer à cela. Et suggérer des méthodes de remplacement pour ces fonctions.

Est-ce que nous sommes prêts à voter ? Est-ce que vous pouvez s'il vous plait montrer vos cartes bien en l'air pour qu'on puisse les compter ? Les personnes qui pensent que le membre de l'ALT sélectionné par ALAC, pardon, par la région, pour représenter les différentes régions qui doit siéger au comité de sélection.

Cinq personnes, cinq panneaux levés. Est-ce qu'on est d'accord ? Baissez vos cartes s'il vous plait.

Et maintenant levez vos cartes pour ceux qui pensent que les membres d'ALAC doivent choisir entre eux quel est le membre de leur groupe qui va se présenter. Ça peut être un membre d'ALAC ou quelqu'un d'autre. Levez la main ceux qui sont pour cette option.

Si nous sommes à exæquo, il y a des règles. Comment est-ce que cela fonctionne ? Nous avons un quorum aujourd'hui. Bien, pendant que je regarde les règles de fonctionnement de notre organisation, est-ce que León, vous voulez prendre la parole ?

Est-ce qu'il y a un membre d'ALAC dans la salle qui n'a pas voté ? Est-ce que le personnel peut me confirmer que tout le monde a voté ? Parfait. Donc attende-moi une minute, je vais regarder notre règlement de procédures dans ce cas-là, pour les situations dans lesquelles on a le membre nombre de votes dans les deux cas.

C'est la première fois que nous devons aller voir les règles dans ce type de situation. Alors, section 12. Nous allons consulter les règles de procédures. Je devrais peut-être m'en souvenir, mais je ne m'en souviens pas, donc nous allons consulter nos règles.

Si [Wafa] n'a pas donné la possibilité à quelqu'un de voter à sa place ? Donc en cas de vote exæquo, le président doit choisir une décision, et discuter et demander un nouveau vote d'ALAC.

Est-ce que quelqu'un est prêt à changer de décision ? Oui, ou non ?

Je vous demande si nous votons à nouveau, est-ce que quelqu'un est disposé à changer de décision ? Ce n'est pas le cas. Puisqu'il n'y a pas de vote additionnel, le président peut décider de faire un vote de plus. C'est notre dernière option.

Prochaine diapo. Je vais vous montrer un peu ce qui arrive après. Nous avons quinze minutes. Nous allons regarder la façon dont nous pouvons gérer le conflit d'intérêt, c'est à dire un membre du comité qui veut se présenter à un poste ou à une fonction. La décision que nous allons prendre sera prise par consensus dans la mesure du possible, un vote à majorité, avec le président du comité de sélection qui va agir en cas de vote exæquo. Il y a une option ici. Pour la recommandation pour la liaison auprès des AC et des SO, les personnes qui parlent au nom d'ALAC, et qui sont envoyées pour parler au nom d'ALAC, nous avons deux options. Leur recommandation est faite.

Si vous on doit voter, les membres d'ALAC qui sont sur le comité de sélection, ou le comité de sélection dans son ensemble doit voter. Nous ne sommes pas en train d'en discuter. Nous en sommes en train de nous préparer pour la prochaine décision à prendre. Nous devons décider comment nous allons sélectionner les liaisons du CSC. Ce n'est pas une liaison pour le

CCSO, mais on l'appelle liaison pour éviter la confusion. Nous devons nous mettre d'accord ici.

Est-ce qu'il y a d'autres diapos ? Le CSC est un comité qui fait la révision des performances d'IANA pour la fonction de nommage. C'est quelque chose que nous avons accordé lorsque nous avons appliqué les recommandations du CWG. Nous allons revenir ici. Tijani, est-ce que vous avez quelque chose à dire concernant le processus, et non pas la substance, attention. Nous ne sommes ne train de discuter de cela. Nous avons dit que nous allons montrer aux gens les prochaines diapos que nous allons présenter, pour que vous soyez au courant de ce qui allait venir par la suite. Nous allons revenir là-dessus plus tard dans notre processus.

Nous avons dix minutes de retard. Nous allons prendre une pause de dix minutes, et nous reprenons notre prochaine session ensuite. Pause de dix minutes, et nous reprenons notre discussion dans dix minutes, quel que soit le quorum. Si vous voulez participer à cette réunion, à cette discussion, revenez. Nous ne reviendrons pas en arrière.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]